



Comment me sortir de ce cauchemar

Par **malchance/khalid**, le **16/06/2012** à **15:03**

Bonjour,

moi j'ai consommé bcp d'alcool le samedi soir pour feter la victoire du stade toulousain le samedi 09/06/12.

Je n'ai pas pris le volant le soir même j'ai dormi quelques heures dans mon vehicule puis je suis allé voté.

Ensuite j'ai pris mon véhicule avec la geule de bois sur le retour vers mon domicile j'ai un vehicule qui suite a un dépassement m'as forcé a m'arreter pour apparament me taper dessus.

Je lui ai fais des signes pour lui dire de Laisser tomber mais il a insisté en me barrant la route puis il a freiné brusquement en sachant qu'on étais sur l'autoroute.

je l'ai touché légèrement a faible allure puis il est descendu lui et son epouse pour me taper dessus suite ca des temoins se sont arreté pour calmer le jeu.

J'ai donc dis a l'autre chauufeur que l'on mettent nos vehicules sur la bande d'arret d'urgence pour effectuer un constat et liberer la route pour eviter un accident plus grave.

Suite a ca une dame a insisté pour que l'on ne rédige pas le constat car elle avait appelé les gendarmes en sachant que j'avais bu la veille je ne voulais pas la presence des gendarmes mais elle a insisté.

une fois l'arrivée des gendarmes j'ai mis un schwing gum dans ma bouche mn avant d'avoir soufflé.

la machine a validée un taux hallucinant de 0.94mg/l de sang.

suite a ca immobilisation immédiate du vehicule puis j'ai ete ammené a la gendarmerie pour une retention immédiate de mon permis.

Mais je n'ai pas été gardé pour la nuit car les gendarmes on vu que mon comportement ne le justifié pas j'ai du rentrer en taxi.

SUITE A CA J'AI ETE CONVOQUE LE JEUDI MATIN POUR MON AUDITION MAIS MA GRANDE SURPRISE ETE QUE FINALEMENT JE N'ETAIS PLUS LA POUR UNE AUDITION

SUITE A UNE CONDUITE EN ETAT D'IVRESSE MAIS POUR UNE GARDE A VUE POUR CONDUITE EN ETAT D'IVRESSE ET COUPS ET BLESSURES SUR LA DAME TEMOIN QUI A INSISTE POUR QUE LES GENDARMES SOIT PRESENT DEPUIS CE JOUR TOUT LES TEMOINS ONT ETE RAPPELE ET LES 4 PERSONNES ON DIT QUE JE NE LUI AVAIS RIEN FAIT!!!!!!!

En sachant qu'elle a dis que je lui avais mis un coup de boule et un coup de pied en sachant que personnes n'as vu apparaitre l'ématome au visage ou qu'elle boitée etant donné qu'elle avait des talons d'environ 7cm.

Que se soit les gendarmes ou les temoins ce soir la

C'est seulement le lendemain qu'elle est venu avec son ematome et son bleu au genoux

Je compte porter plainte contre elle pou dénonciation calomnieuse article 226-10 du code penal

Tout ceci me fais bloquer tout mon dossie

Par **citoyenalpha**, le **20/06/2012** à **17:26**

Bonjour

vous avez raison au vu de ces circonstances de déposer plainte pour dénonciation calomnieuse.

Ne tardez pas selon vos propos.

Restant à votre disposition